

Informations sur la présence de caméras de vidéosurveillance

Pour faire face aux incivilités, le Conseil communal a décidé de mettre en place des caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal.

Ces caméras ont pour but de préserver l'ordre public et renforcer la sécurité des individus et des bâtiments publics.

Les écopoints de « La Croix-du-Nant », du « rond-point de la Tine » à Troistorrents et de « La Cergnat » à Morgins sont surveillés 24/24 heures et 7/7 jours par des caméras. Toutes les infractions liées à la gestion des déchets seront donc sanctionnées.

Le parking de la Tine, la place de jeux du Chalet de la Treille, la déchetterie communale ainsi que le bâtiment sportif de Fayot sont également dotés de caméras de vidéosurveillance.

1. Écopoint de la Cergnat
2. Écopoint de la Croix du Nant
3. Écopoint du rond-point de la Tine
4. Parking de la Tine
5. Chalet de la Treille
6. Bâtiment des sociétés (Fayot)
7. Déchetterie communale - Troistorrents



Pour tout renseignement complémentaire, notre règlement communal de service de police est disponible en tout temps sur notre site internet www.troistorrents.ch onglet *Pratique – Police*.